Bulletin Intérieur

DU PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.

Juin 1965 — N° 139

SOMMAIRE

PAGES

DÉCISIONS

Du COMITÉ DIRECTEUR
- 12 MAI - 6 & 9 JUIN 1965 1

Du 55ème CONGRÈS NATIONAL
- CLICHY - 3.4.5. & 6 JUIN 1965..... 5

De la COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS 13

Fondation Jean-Jaurès

12, Cité Malesherbes - PARIS (9e)

Le Directeur de Publication: Georges BRUTELLE .

LE COMITÉ DIRECTEUR

DECISIONS des 12 Mai 6 et 9 Juin 1965

REUNION DU 12 MAI 1965

Président: A. LAURENT .

I. - RATIFICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU PARTI.

Les décisions prises les 14 & 28 Avril 1965 sont ratifiées .

II. - ABAISSEMENT DE L'AGE D'ELIGIBILITE.

Avis favorable à l'abaissement de l'âge d'éligibilité ;

1°) à 21 ans pour les conseillers municipaux, les conseillers généraux et les députés ;

2°) à 30 ans pour les sénateurs.

III. - PROJET GOUVERNEMENTAL SUR LA REFORME DU SERVICE MILITAIRE .

Le Groupe Parlementaire dénoncera les inégalités qu'engendrent les nouvelles dispositions envisagées par le gouvernement et les dangers de l'armée de métier pour la République. Le Parti reste fidèle à la notion de nation armée définie par Jean JAURES .

IV. - CONTACTS AVEC LES RADICAUX . DESIGNATION D'UNE DELEGATION.

Le Comité Directeur fait confiance au Secrétariat Général pour désigner la délégation.

(Cette délégation a été constituée comme suit : Guy MOLLET, G. DEFFERRE ou CHANDERNAGOR, A. COURRIERE ou M. CHAMPEIX, A. LAURENT ou P. MAUROY, PINEAU ou A. GAZIER, G. GUILLE ou J. PIETTE G. BRUTELLE ou G. JAQUET, Cl.FUZIER).

V. - ATTITUDE DU GOUVERNEMENT VIS-A-VIS DU SENAT . PROTESTATION.

Le communiqué ci-après a été adopté à l'unanimité :

" Le Comité Directeur du Parti Socialiste S.F.I.O. proteste contre les atteintes que le pouvoir, une nouvelle fois, vient de porter à la Constitution en interdisant aux ministres, qui y étaient encore autorisés, de participer aux débats du Sénat. Une manoeuvre de même genre est déjà engagée à l'Assemblée Nationale .

" Il s'agit visiblement d'une mesure tendant à jeter le discrédit sur les assemblées parlementaires pour mieux asseoir un régime dont le caractère monarchique est de plus en plus criant .

" Le Comité Directeur du Parti Socialiste S.F.I.O. se déclare entièrement solidaire du groupe parlementaire socialiste du Sénat et approuve sans réserve les termes du communiqué qu'il a publié jeudi dernier" .

REUNION DU 6 JUIN 1965 .

Président G. GUILLE

I. - CREATION D'UN 4ème POSTE DE SECRETAIRE GENERAL ADJOINT .
Avis favorable unanime .

II. - DESIGNATION DU SECRETARIAT Gal.

Ont été désignés à l'unanimité :
Secrétaire Général: Guy MOLLET
Secrétaires Généraux adjoints :
G. BRUTELLE; E. CAZELLES; P. HERTAUT; R. SCHMITT . Trésorier: V. PROVO .

REUNION DU 9 JUIN 1965

Président: GUILLE.

I. - REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE DIRECTEUR . (adopté)

II. - REGLEMENT INTERIEUR DU BUREAU DU PARTI .

Adopté avec les adjonctions et commentaires du Secrétaire Général.

Les deux règlements seront envoyés à tous les membres du Comité Directeur .

III. - COMPOSITION DU BUREAU DU PARTI .

Il est décidé :

1°) de porter à 11 le nombre des membres du Comité Directeur qui seront adjoints au Secrétariat Général pour constituer le Bureau du Parti; (unanimité moins 1 voix contre).

2°) d'adjoindre au Bureau, comme membres conseillers et ès-qualité :

- le Président du Groupe à l'Assemblée Nationale ou son représentant : A. CHANDERNAGOR.

- le Président du Groupe au Sénat ou son représentant: A. COURRIERE ;

- le responsable de la C.N.E.: M. PIC ;

- le responsable de la Commission Agricole : KL. LOUSTAU.

- le responsable des affaires africaines et malgaches: A. BIDET ;

- le responsable du bureau des affaires internationales : R. PONTILLON.

IV. - DESIGNATION DES 11 MEMBRES DU BUREAU ELUS PAR LE C.D.

Etant donné qu'il y avait 12 candidats, il est procédé à un vote à bulletins secrets .

ONT ETE ELUS : G. GUILLE; A. LAURENT; A. GAZIER; F. LEENHARDT; P. MAUROY; G. DEFFERRE; Cl. FUZIER; J. MOCH; Ch.PINEAU; J. PIETTE; G. JAQUET.

V. - DESIGNATION DE L'ADMINISTRATEUR DU " POPULAIRE "

G. JAQUET

VI. - DESIGNATION DU DIRECTEUR POLITIQUE DU "POPULAIRE"

G. JAQUET .

VII. - DESIGNATION DU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT CHARGE DE LA LIAISON AVEC LE GROUPE PARLEMENTAIRE .

R. SCHMITT.

VIII.- DESIGNATION DU RESPONSABLE DU GROUPE D'ETUDES DOCTRINALES.

Jules MOCH; adjoint: MALLET.

IX.- APPLICATION DE LA MOTION DU 55è CONGRES NATIONAL ORDINAIRE CONCERNANT LA FEDERATION DEMOCRATE SOCIALISTE .

Il est décidé:

1°) d'adresser une lettre aux organisations syndicales, mutualistes et coopératives, pour les convier à une première réunion envisagée pour le mardi 15 Juin (textes des lettres ci-annexés.);

2°) de constituer comme suit la délégation qui représentera le Parti :

Guy MOLLET; Gaston DEFERRE; Georges BRUTELLE, Marcel CHAMPEIX; Claude FUZIER; Georges GUILLE; Gérard JAQUET; Augustin LAURENT; Pierre METAYER; Jules MOCH, Roger QUILLIOT, René SCHMITT

.../...

En cas d'empêchement d'assister à une réunion, chacun des membres de la délégation aura la possibilité de se faire remplacer par un camarade de son choix, membre du Comité Directeur;

3°) d'arrêter la liste des organisations politiques, syndicales, mutualistes et coopératives auxquelles les lettres seront adressées :

a) Organisations politiques :

- Mouvement Républicain Populaire .
- Parti Républicain Radical et Radical Socialiste .
- Union Démocratique et Socialiste de la Résistance (U.D.S.R.) .
- Jeune République .
- Centre National des Indépendants de gauche et des socialistes indépendants .
- Clubs qui ont tenu leurs assises à Vichy .
- Horizon 80.
- Centre National d'Etude et de Promotion Sociale .

b) Organisations syndicales, mutualistes, coopératives ::

- C.F.D.T. et S.G.E.N .
- C.F.T.C.
- C.F.T.-F.O.
- F.E.N. et S.N.I.
- C.G.C.
- C.N.J.A.
- F.N.G.E.A.
- U.N.E.F.
- U.G.E. (Union des Grandes Ecoles).
- Fédération Nationale de la Mutualité Française.
- Fédération Nationale des Coopératives de Consommation
- Confédération des Coopératives de Production .

X. - LETTRES ENVOYEES :

1°) Aux Organisations politiques:

"Monsieur le Président,

" Vous trouverez,ci-joint, le texte de la résolution adoptée par notre Congrès National. Nous faisons la même communication et la même invitation à un certain nombre d'organisations dont vous trouverez la liste en annexe. Par ailleurs, nous adressons une lettre,dont copie ci-jointe, à des organisations syndicales, coopératives et mutualistes.

Pour faciliter une information mutuelle aussi complète que possible, nous proposons que se tienne dans les plus courts délais une première réunion des représentants des organisations intéressées . Nous y serons représentés par : Guy MOLLET, Gaston DEFFERRE, Georges BRUTELLE, Marcel CHAMPEIX, Claude FUZIER, Georges GUILLE, Gérard JAQUET, Augustin LAURENT, Pierre METAYER, Jules MOCH, Roger QUILLIOT, René SCHMITT .

Si, par ailleurs, pour un échange de vues sur les problèmes soulevés, vous désiriez une conversation, ces mêmes camarades seront prêts à vous rencontrer.

Nous souhaitons que ces réunions permettent à chacune des organisations intéressées de formuler ensuite par écrit les observations sur la charte et les statuts de la Fédération, les modifications, additions ou suppressions aux compétences fédérales que chaque organisation suggère, de même que les solutions qu'elle propose aux questions qui apparaîtraient litigieuses .

Il sera alors possible à chacune de nos organisations de se prononcer sur l'ensemble des réponses faîtes.

C'est à cette fin, en ce qui le concerne, que notre Parti a convoqué un Conseil National pour les 18 & 19 Juillet 1965.

Dans l'attente de votre réponse je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération et de mes meilleurs sentiments socialistes .

Guy MOLLET
Secrétaire Général.

P.S. La première réunion pourra avoir lieu le Mardi 15 Juin, à16h,30,au Palais d'Orsay (1)

(1) Cette réunion a été reportée.

2°) Aux Organisations Syndicales.

Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-joint le texte de la résolution adoptée par notre Congrès National.

Nous attirons votre attention sur la paragraphe huit de cette motion qui concerne plus particulièrement les coopératives, les mutualités et les syndicats .

D'autre part, nous vous informons que nous proposons aux organisations figurant sur la liste ci-jointe une réunion qui se tiendra la Mardi 16 Juin, à 16h' 30, au Palais d'Orsay .

Si votre organisation acceptait d'assister à cette réunion, sa délégation pourrait sièger dans les formes qui vous conciendraient à titre de participant ou à titre d'observateur.

Une lettre identique est également adressée aux organisations dont vous trouverez également la liste ci-jointe.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération et de mes meilleurs sentiments socialistes .

Guy MOLLET .
Secrétaire Général.

***
*

"JEUNESSE" LA REVUE DE L'"AN 2.000"

-MENSUELLE-

ORGANE DE LA FEDERATION LEO LAGRANGE

Chaque Section doit être ABONNÉE

et

Abonner ses Jeunes (militants ou sympatisants)

* ABONNEMENTS : 1 AN : 10 Frs (9 frs à partir de 10 abonnements groupés).

* C.C.P. PARIS : 20.538.99 - 21, rue de Provence PARIS (9°)

Coll. Fondation Jean-Jaurès

DÉCISIONS du 55ème CONGRÈS NATIONAL

Le 55ème Congrès National s'est tenu à CLICHY, Salle des Fêtes, les 3.4.5.et 6 Juin 1965.

Le Comité Directeur avait proposé l'ordre du jour suivant:

I. * EXAMEN DES RAPPORTS STATUTAIRES :

- Rapport général d'activité;
- Rapport de la Commission Nationale des Conflits;
- Rapport général de la Commission de Contrôle .

II. * DEMANDES DE REINTEGRATION :

III. * ELECTIONS A VENIR - BILAN DE POLITIQUE INTERIEURE ; DEMOCRATIE SOCIALISTE: BILAN ET PERSPECTIVES .

IV. * SOCIALISME ET PLANIFICATION - EQUIPEMENTS COLLECTIFS. *1

V. * CONJONCTURE INTERNATIONALE - RAPPORTS EST-OUEST .

VI.* ELECTION DES ORGANISMES CENTRAUX :

- Comité Directeur ;
- Commission Nationale des Conflits;
- Commission Nationale de Contrôle ;
- Comité National féminin .

Les décisions ci-après ont été prises :

I-DÉCISIONS DIVERSES

① Représentation des Fédérations dans les Assises Nationales en 1967-68.

Vu l'article 24 du règlement du Parti, vues les dispositions arrêtées par le Comité Directeur du 30 Janvier 1963, le Congrès décide que les mandats des fédérations, dans les assemblées nationales du Parti en 1967 et 1968, seront calculés sur la base de 25 cotisants à 12 timbres .

② Rapport de la Commission de vérification des mandats.

La Commission de vérification des mandats désignée par le 55ème Congrès National, à Clichy:

- après s'être assurée que le calcul du nombre de mandats et de délégués pour nos assises nationales, en 1965 et 1966, a été fait conformément :
- aux art. 22,23 et 25 de nos Statuts ;

(1) Le 55ème Congrès a renvoyé la discussion des points III- IV-V à un prochain Conseil National recevant, sur ces objets, pouvoirs de Congrès.

- à la décidion du 54ème Congrès National de retenir la base de 25 cotisants à 12 timbres;

- aux dispositions arrêtées par le Comité Directeur du 30 Janvier 1963;

* ayant constaté que toutes les fédérations ont été avisées en temps utile de leur représentation et qu'elles ont eu la possibilité de faire entendre leurs réclamations;

* ayant ntendu les explications du Trésorier National et du Secrétaire chargé de l'administration;

VOUS DEMANDE DE VALIDER, POUR 1965-66, LES CHIFFRES CI-APRES:

MANDATS : 2.998

DELEGUES : 314

Faisaient partie de cette Commission les camarades :
BIDET André (Allier); SCHMITT René (Manche); LE CORRE Darius (S.&.O.)

Rapport général d'activité .
Rapports des Commissions de Contrôle et des Conflits.

Ces trois rapports ont été adoptés à l'unanimité, moins 2 voix contre 1 abstention .

***

II-DEMANDES DE RÉINTÉGRATION

La Commission désignée par le 55ème Congrès était composée des camarades : CANIVEZ (Hte-Loire); COLTICE (Ain); FORESTIER (Lot); FARAUD (Charente-Maritime); MARTIN (Ht-Rhin); SICARD (Secrétaire de la Commission Nationale des Conflits).

Sur rapport de Rémy SICARD, le Congrès a, à l'unanimité, refusé de réintégrer les citoyens Jean CAPDEVILLE (Seine-Maritime); Lucien FRETTE et Charles PRIVET (Seine).(2 abstentions pour CAPDEVILLE, une pour FRETTE, 8 abstentions et 4 voix contre PRIVET).

III FÉDÉRATION DÉMOCRATE-SOCIALISTE

La motion ci-après, présentée par Gaston DEFFERRE (Bouches-du-Rhône) a été adoptée à l'unanimité moins 2 voix contre et 1 abstention:

(I) Le Gaullisme a pour objectif de réduire la vie publique au tête à tête d'un chef omnipotent et irresponsable et d'une masse inorganisée, par l'élimination ou l'affaiblissement de tous les groupements intermédiaires permettant aux citoyens de fixer leur destin et de contrôler l'Exécutif .

Certains s'emploient d'ores et déjà à perpétuer et à aggraver ce régime .

Les Républicains ne triompheront qu'au prix d'un effort sans précédent pour associer leurs forces, élargir leur recrutement, étendre leur audience .

***

(II) La création d'une formation puissante et dynamique des démocrates de progrès pourra contribuer à l'évolution du Parti Communiste, dont la réintégration dans la vie politique française rendra actives des forces aujourd'hui stérilisées. Le Parti souligne les responsabilités des dirigeants communistes qui, pour des raisons de politique étrangère, s'accomodent du régime gaulliste .

***
*

(III) Le regroupement des forces de progrès est une des conditions de l'exercice du pouvoir .

La stabilité exige une formation politique capable de devenir majoritaire. Celle-ci ne résistera à l'épreuve du pouvoir qu'en se donnant une armature assez solide pour soutenir l'action d'un gouvernement résolument réformateur .

La gestion gaulliste laissera, dans le domaine social comme en matière internationale, un héritage redoutable . En affaiblissant notre économie, il la livre sans contrôle aux trusts étrangers. Il lèguera à ses successeurs des responsabilités exceptionnellement lourdes. Aussi faut-il agir sans délai pour ne pas permettre à cette politique de se poursuivre .

***
*

(IV) Pour rénover la vie politique française, le Parti Socialiste propose de créer une Fédération démocrate-socialiste sur les bases suivantes :

(1) Comme Charte constitutive de cette Fédération, le Parti Socialiste suggère :

- l'instauration d'une démocratie politique conciliant la continuité de l'action gouvernementale et la nécessité du contrôle de l'Exécutif par le Parlement; la séparation et l'équilibre des pouvoirs; la défense des libertés individuelles ;

- l'élaboration d'un Statut de l'Information destiné à en assurer la liberté et l'objectivité ;

- une politique d'ensemble pour la jeunesse ;

- la priorité des priorités à l'Education Nationale, notamment par l'éducation permanente; la solution du problème de la laïcité de l'enseignement par l'attribution des fonds publics aux écoles publiques et l'intégration dans l'Education Nationale des maîtres et des écoles privés recevant des fonds publics;

- la planification démocratique, comprenant un programme d'investissements, un plan social et une représentation des travailleurs dans les organismes du Plan;

- les réformes de structures nécessaires à l'application du Plan; la création d'entreprises publiques, notamment en ce qui concerne les banques d'affaire ;

- le développement de la construction à caractère social, en particulier par la municipalisation des terrains à bâtir;

.../...

- l'intégration politique et économique de l'Europe ;

- la sécurité collective et la suppression des forces de frappe nationales ;

- la désarmement général et contrôlé;

- un pacte international de solidarité contre le sous-développement mondial.

②Le Parti Socialiste demande une réunion,dans les plus courts délais, des représentants de toutes les organisations intéressées, pour établir la Charte et les Statuts de cette Fédération. Ainsi leurs délégués pourront-ils discuter de façon positive et rapide et faire connaître les modifications, additions ou suppressions aux compétences fédérales que chaque organisation suggère, de même que les solutions qu'elle propose aux questions qui apparaîtraient litigieuses.

③Pour la mise en oeuvre de la Charte commune qui sera ainsi arrêtée, les organisations fédérées s'engagent à déléguer à la Fédération leur pouvoir de décision suivant un principe comparable à celui des abandons de souveraineté consentis par les nations du Marché Commun .

En outre, d'autres compétences pourront être déléguées à la Fédération par une décision unanime des organisations fédérées .

④L'acte d'adhésion et les abandons de souveraineté seront irrévocables pendant un délai déterminé s'étendant au moins jusqu'à la fin de la prochaine législature .

⑤La Fédération organisera sa vie propre et, pour soutenir et développer son action générale, elle pourra se donner des structures régionales, départementales ou locales .

Elle pourra recevoir des adhésions individuelles et fixera les modalités de groupement et de représentation de ces hommes et femmes désireux d'appuyer son action sans s'être encore engagés dans une des organisations adhérentes .

⑥Les membres de la Fédération, et notamment les élus ayant reçu son investiture, devront s'engager à respecter une stricte discipline.

Pour les élections nationales, les organisations fédérées devront se mettre d'accord sur une candidature unique. En cas de désaccord, la Fédération exercera son arbitrage et n'accordera qu'une seule investiture par circonscription.

⑦La représentation des groupements dans les organismes fédéraux et le nombre de mandats dont chacun disposera seront fixés par l'accord fédéral. Pour les décisions importantes, une double majorité pourra être fixée, qui tiendra compte, d'une part, du nombre des organisations participantes, d'autre part, de leur importance numérique ;

⑧La Fédération proposera de collaborer avec les coopératives, les mutualités et les syndicats, en leur offrant le choix entre une série d'options :

- contacts réguliers d'information et de consultation réciproques;

- représentation technique des partenaires dans les commissions d'étude de la Fédération ;

- association aux délibérations politiques majeures;

- participation à la Fédération en tant que membre de plein exercice .

***

Ⓥ Le Congrès décide dès aujourd'hui de convoquer pour les 18 & 19 JUILLET 1965 un Conseil National à pouvoirs de Congrès, chargé de se prononcer sur les réponses faites à ces propositions .

***

Ⓥ Une fusion des organisations fédérées requiert un accord non seulement sur un programme à moyen terme, mais aussi sur les principes et objectifs fondamentaux .

Le Parti Socialiste souhaite que le travail en commun au sein de la Fédération aboutisse à cet accord et, par conséquent, à cette fusion.

***

IV - RÉVISION DE LA LISTE DES ORGANISATIONS INTERDITES.

A l'unanimité, le 55ème CONGRES donne mandat au Comité Comité Directeur de procéder à cette révision.

Collection Jean Jaurès

V - Election des Organismes Centraux

1° COMITÉ DIRECTEUR -

INSCRITS 314
VOTANTS.....308
BLANCS OU NULS 2

SUFFRAGES EXPRIMES 306

Sont Elus:

1. GUILLE Georges 291
2. LOUSTAU Kléber 290
3. MULLER Emile 284
4. MAUROY Pierre 283
5. GAZAGNES Honoré 282
6. COURTOIS Jean 281
7. RAUST André 281
8. QUILLIOT Roger ..... 279.
9. LEENHARDT Francis 279
10. PINEAU Christian 278
11. CHAMPEIX Marcel 278
12. DEFFERRE Gaston 277
13. GAZIER Albert 277
14. LAGRANGE Roger 277
15. PROVO Victor 277
16. CLUZEAU André 274
17. PIC Maurice 274
18. BIDET André 271
19. CAZELLES Ernest 271
20. PIETTE Jacques 271
21. JAQUET Gérard 270
22. MOLLET Guy 270
23. BEGARRA Joseph 268
24. LOO Emile 268
25. FAJARDIE Roger 267
26. RABIER Maurice 267
27. ROUTIER-PREUVOST 267
28. SCHMITT René 266
29. BRUTELLE Georges 264
30. CHANDERNAGOR André 264
31. FARAUD Roger 264
32. LAURENT Augustin 264
33. MOCH Jules 259
34. CAILLIERET Christian 258
35. HERBAUT Pierre 258
36. PALMERO Jean 256
37. FATOUS Léon 232
38. PONTILLON Robert 231
39. CASSAGNE René 228
40. LE FLOCH André 223
41. THIBAULT Pierre 222
42. CORMIER Maurice 221
43. NOTEBART Arthur 208
44. FUZIER Claude 204
45. GERMAIN Jacques .....196.

***

Viennent ensuite:

GIRAUD Pierre; JUNILLON Lucien; DARDEL Georges; MIRANDE Robert; LLUNG Robert; FERRAT André; LE CORRE Darius; BRU Jean; GAUTIER Maurice ; PAOLANTONACCI Jean .

***

Membres honoraires:

DEIXONNE Maurice; DELABRE Camille; MARTET Urbain; METAYER Pierre ; MINJOZ Jean: MOREAU Emilienne : WEILL-RAYNAL Etienne .

***

2° COMITÉ NATIONAL FÉMININ

INSCRITS 90
VOTANTS 87
BLANCS OU NULS 1

SUFFRAGES EXPRIMES ... 86

Sont Elues:

1. LE STRAT Emilienne 83
   MAY Jeanne 83
3. DESOINTRE Jacqueline 82
4. FLORET Paule 81
5. FEYFANTIER Colette 79
6. CHOQUET Olga 78
   CLAUDE Paquita 78
   FERRANDI Lucile 78
9. BERMASUZAN Marie-Thérèse. 76
   BRUNSCHVICG Betty 76
   BUTTE Odette 76
12 HARDY Augustine 75
13. JACQUET Suzanne 72
   . TEULIERE Jeanette 72
15. GAUTIER Suzanne 68
16. BRUNET Jeanne 67
17 ANDRIEU Francine 66
   . BRUTELLE Janette 66
19. CHAUMAIS Germaine 62
20. IZARD Janine 61
21. AMOSSET Dominique 58

***

Viennent ensuite:

MORIN Renée ; MENARD; SCHPPLER ; MEURGUES .

***

3° COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS

INSCRITS 314
VOTANTS 308
BLANCS OU NULS... 0

SUFFRAGES EXPRIMES 308

Sont Elus:

1. MISTRAL Paul 297
2. MALROUX Paule 290
3. VEQUE Charles 281
4. COLLET Robert 269
   SICARD Rémy 269
6. ANDRE Arthur 261
7. MOULIN Désiré 261
8. JACQUE Eugène 247
9. WATTEZ Raymond ..... 183 .

Viennent ensuite:

DOUTRE Féréol; COLTICE Gilbert; CHASSANNE Pierre .

***

.../...

Coll. Fondation Jean-Jaurès

4° COMMISSION NATIONALE DE CONTRÔLE

(9 titulaires ; 2 suppléants)

BAUDOU Léon (Bouches-du-Rhône); CAZES Jacques (Seine); JURQUET (Seine); MENARD Gaston (Seine); PELLAT Ulysse (Seine); PRIMAULT Maurice (Marne); RICHARD Maurice (Seine); RICHARD Marcel (Seine & Oise); VOLLE Claudius (Loire); PAPOIN René (Mayenne) MELLICK Jacques (Pas-de-Calais).

***

VI-Délégués de l'Internationale Socialiste au 55ème Congrès

PARTI SOCIAL-DEMOCRATE D'ALLEMAGNE S.P.D.	Gunther MARKSHEFFEL, Membre de l'Exécutif. Directeur du service de presse du S.P.D.
PARTI SOCIALISTE D'AUTRICHE S.P.O.	Karl CZERNETZ, Secrétaire International du S.P.D. Député , Membre de l'Exécutif .
PARTI SOCIALISTE DE BELGIQUE P.S.B.	M. BUSIAUX, Membre du Bureau du P.S.B., ancien Ministre.
	Ch. BAILLY, Sénateur, Secrétaire général-adjoint du P.S.B.
PARTI TRAVAILLISTE DE Gde BRETAGNE - Labour Party -	Saul ROSE, Professeur à Oxford Ancien Sre International du Labour
UNION DES SOCIALISTES DE GRECE	Stratis SOMERITIS, Président du Parti. Député .
PARTI SOCIALISTE DEMOCRATIQUE D'ITALIE - P.S.D.I. -	Margarita BARNABEI, Député, Membre de l'Exécutif. Pte de la Commission des Affaires Etrangères .
PARTI SOCIALISTE D'ISRAEL MAPAI	Jacob TSUR, Membre de l'Exécutif ancien Ambassadeur d'Israël à Paris.
	Eliahu SPEISER, Secrétaire International du MAPAI.
PARTI SOCIALISTE OUVRIER DU LUXEMBOURG - P.S.O.L. -	Fernand GEORGE, Membre de l'Exécutif du P.S.O.L.
PARTI SOCIAL-DEMOCRATE DE MADAGASCAR .	Charles BETOTO, Membre du Comité Directeur du P.S.D. Malgache.
PARTI DE L'UNEP DU MAROC	Hamad JOUAHRI, Membre du Comité Directeur.

Fondation Jean Jaurès

PARTI TRAVAILLISTE DES PAYS-BAS	H. TANS, Député, Président du Parti .
PARTI SOCIALISTE DESTOURIEN DE TUNISIE .	Brahim HAYDER , Député, responsable des Relations extérieures. Abbès HAKIMA, Secrétaire Général du Comité de Coordination régional.
PARTI SOCIAL DEMOCRATE DE SUISSE	Pierre GRABER, Président du Parti.
P.S.O.E.	Rodolfo LLOPIS, Secrétaire Général. PARERA, Trésorier .

***

COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS

Maurice WEILL (Conseiller Municipal de Paris - 17ème section)

c/

Fédération de la Seine .

SENTENCE

La Commission Nationale des Conflits, dans sa séance du 20 Mai 1965, a rendu la sentence suivante :

CONSIDERANT que Maurice WEILL a été exclu du Parti par décision de la Commission fédérale des conflits de la Seine en date du 19 Février 1965. Qu'il a, dans les délais règlementaires, interjeté appel de cette décision .

CONSIDERANT que, par lettre du 11 Février dernier, Maurice WEILL a informé le Secrétaire général de la Fédération socialiste de la Seine " qu'après la prise de position de la 17ème section dont il est membre depuis 34 ans il s'alignait sur ses " désirs " et qu'en conséquence, entendant faire tout son possible pour essayer de mettre en échec la liste patronnée par l'U.N.R. dans le 11ème secteur, il avait accepté de figurer sur la liste " centriste qui avait le plus de chance de réussir cette opération ".

CONSIDERANT que, dans un communiqué à la presse, Maurice WEILL déclarait que tous les membres de sa liste, préalablement informés, " étaient d'accord pour lui laisser, en cas de succès, son entière liberté d'action ".

.../...

CONSIDERANT que la Commission fédérale des conflits ayant constaté, après avoir reçu ses explications, que Maurice WEILL persistait dans son refus de suivre les directives, arrêtées par le Congrès fédéral du 24 Janvier 1965, sur la tactique électorale aux élections municipales dans le département de la Seine, elle ne pouvait que l'exclure du Parti pour acte grave d'indiscipline (art. 55 des statuts);

CONSIDERANT que Maurice WEILL a été convoqué par la Commission Nationale des Conflits à quatre reprises, les 22 et 29 Avril, les 6 & 20 Mai, mais qu'il s'est chaque fois excusé. Que dans sa lettre du 18 Mai, il a précisé qu'il considérait que la décision du Conseil National du Parti des 27 & 28 Novembre 1964 n'avait pas été respectée par la Fédération de la Seine ni dans la lettre, ni dans l'esprit, et qu'il estimait dans ces conditions n'avoir commis aucun acte d'indiscipline .

CONSIDERANT par ailleurs qu'il résulte de l'examen des pièces du dossier fédéral que la portée de la motion votée par la 17 ème section, le 4 Février 1965, a été abusivement élargie par Maurice WEILL. Qu'en effet cette section s'est bornée à dire dans sa motion qu'elle " décidait de s'abstenir à investir parmi ses membres des candidats aux prochaines élections municipales en vue de les faire figurer sur une liste ne comprenant en réalité que des candidats du Parti communiste " .

MAIS CONSIDERANT que cette motion n'avait pas pour autant autorisé ou invité Maurice WEILL a se présenter sur une liste " centriste " puisque " elle laissait à la Fédération le soin de prendre toutes mesures découlant de cette situation " et qu'enfin, dans sa lettre d'envoi de la dite motion au Secrétariat Général de la Fédération, Adolphe GAUTIER, Secrétaire de la 17ème section, écrivait que celle-ci restait à la disposition de la Fédération dans le respect de la discipline, de la démocratie et du socialisme pour l'aider dans l'application des décisions prises .

CONSIDERANT enfin que, depuis son élection, Maurice WEILL ne paraît pas avoir usé dans l'intérêt du socialisme de la " liberté d'action et d'indépendance " qu'il avait pris soin de se réserver . Qu'en effet, dans tous les votes qu'il a émis depuis l'ouverture de la session, tant au Conseil Municipal qu'au Conseil Général, il ne s'est à aucun moment séparé de ses colistiers centristes, alliés aux conseillers U.N.R. Qu'il a ainsi, même en s'abstenant, et compte tenu des influences qui ont pu s'exercer sur une fraction importante des élus des listes d'Union dite démocratique, permis l'élection d'un représentant U.N.R. à la présidence du Conseil Municipal. Qua dans tous les scrutins qui ont suivi, tant pour la désignation du Président du Conseil général que pour la formation des bureaux et commissions, Maurice WEILL a toujours voté avec les centristes-U.N.R.

CONSIDERANT qu'en agissant de la sorte, après une première indiscipline, Maurice WEILL est mal fondé aujourd'hui à demander une révision de la sentence fédérale .

- PAR CES MOTIFS -

La Commission Nationale des Conflits confirme purement et simplement la sentence rendue par la Commission Fédérale des Conflits qui a prononcé l'exclusion du Parti de Maurice WEILL à compter du 19 Février 1965 .

Marius ARRA (Section de NIMES)

c/

Fédération du GARD

S E N T E N C E

La Commission Nationale des Conflits, au cours de la réunion qu'elle a tenue à CLICHY, le 6 Juin 1965, a rendu la sentence suivante:

CONSIDERANT que Marius ARRA, exclu du Parti par décision de la Commission fédérale des conflits du Gard en date du 26 Février 1965 a, dans les délais statutaires, interjeté appel de cette décision .

CONSIDERANT que Marius ARRA a fait l'objet de cette sanction pour n'avoir pas respecté la position adoptée par la section socialiste de NIMES en vue des élections municipales, dans le cadre des directives données par la Fédération départementale en application de la motion votée par le Conseil National du Parti des 28 & 29 Novembre 1964. Que la dite section, après avoir donné mandat à Edouard TAILHADES le 15 Janvier 1965, de constituer une liste qui devait s'inspirer de cette motion a, de nouveau, le 12 Février, ouvert un débat sur la tactique électorale à suivre dans la ville de NIMES. Qu'à la suite de ce débat, auquel Marius ARRA a participé, le vote émis par la section a donné les résultats ci-après :

Pour la liste formée par le maire sortant, le camarade TAILHADES .....82 voix .
Pour une liste d'entente avec les communistes ..... 5 "
abstentions ..... 6 "

CONSIDERANT qu'après la proclamation de ce résultat, Marius ARRA a déclaré, dans un communiqué publié par le " Midi Libre " du 15 14 Février 1965, qu'il établirait une liste ne " comportant ni un seul U.N.R., ni un seul communiste ". Que, nonobstant cette déclaration, ARRA a donné son adhésion à la liste composée par le Parti commubiste et quelques autres éléments dits de gauche .

CONSIDERANT qu'en acceptant de figurer sur cette liste, Marius ARRA s'est mis en opposition non seulement avec la décision de la section socialiste de NIMES, mais aussi avec sa propre déclaration .

CONSIDERANT qu'il résulte, des pièces du dossier et des notes fournies par ARRA, que celui-ci a siégé au conseil municipal pendant six ans avec la majorité des candidats inscrits sur la liste dirigée par TAILHADES, sans avoir élevé de protestations. Qu'en invoquant, à l'appui de son comportement, l'exemple donné par quelques camarades du Parti dans la ville de MARSEILLE, il commet une erreur , les dits camarades ayant été exclus de la S.F.I.O. par la Commission Nationale des Conflits, à la date du 15 Avril 1965, précisément pour n'avoir pas respecté la tactique électorale adoptée par la Fédération des Bouches-du-Rhône.

.../...

CONSIDERANT par ailleurs que la Commission Nationale des Conflits ne saurait, sans violer les statuts, tenir pour nulle et non avenue la décision régulièrement prise par la section de NIMES et approuvée par la Fédération socialiste. Qu'elle ne saurait davantage porter un jugement valable sur les arguments avancés par Marius ARRA à l'encontre du choix fait par la section, les dits arguments ayant été rejetés par le vote du 12 Février 1965 .

- PAR CES MOTIFS -

La Commission Nationale des Conflits confirme purement et simplement la sentence fédérale du 26 Février 1965 et dit que Marius ARRA est exclu du Parti à compter de cette date .

***

Marcel REYDON (Section de BEAUCAIRE)

c/

Fédération du GARD

SENTENCE

La Commission Nationale des Conflits, dans sa séance du 6 Juin 1965, tenue à CLICHY, a rendu la sentence suivante :

CONSIDERANT qu'à la suite d'une demande de contrôle formée par SABLIER, secrétaire de la section de NIMES et en accord avec elle, la Commission fédérale des conflits du Gard a prononcé, le 26 Février , l'exclusion du Parti de Marcel REYDON pour acte d'indiscipline commis à l'occasion des élections municipales de Mars 1965. Que dans les délais stautaires REYDON a interjeté appel de cette décision .

CONSIDERANT qu'en application des directives de la Fédération socialiste du Gard, qui laissait à ses sections le soin de réaliser les ententes nécessaires pour battre l'U.N.R., la section de BEAUCAIRE a décidé, à l'unanimité moins 3 abstentions, de former une liste allant des indépendants aux socialistes, excluant donc nettement tout accord avec les communistes .

CONSIDERANT que Marcel REYDON a passé outre à cette décision, bien qu'ayant participé aux débats qui se sont déroulés au sein de la section de BEAUCAIRE au sujet de la tactique électorale à suivre dans cette commune. Que s'il est exact qu'en 1959 REYDON avait été élu conseiller municipal sur une liste d'entente avec les communistes de la localité, il n'en reste pas moins, quoi qu'il lui en coûtât personnellement, qu'il devait, en 1965, se conformer à la nouvelle tactique arrêtée régulièrement par la section, seul organisme responsable du Parti à BEAUCAIRE .

.../...

- PAR CES MOTIFS -

La Commission Nationale des conflits confirme la sentence fédérale du 26 Février 1965 et dit que Marcel REYDON est exclu du Parti à compter de cette date .

***

SENTENCE FEDERALE

La citoyenne Jeanne PICOUD, de la Fédération du RHONE , a été exclue du Parti par une sentence fédérale en date du 13 Mars 1965.

-:-:-:-

E R R A T U M : Page 171 de la brochure des Rapports Statutaires (Bulletin Intérieur, n° 135), paragraphe 3°, un amendement du Puy-de-Dôme est porté comme repoussé par le Conseil National des 28-29 Novembre 1964, alors qu'il a été adopté avec l'ensemble du texte rapporté par SCHMITT .

Cet amendement demandait que les " résultats des " travaux de la Commission (désignée par le C.D. pour " étudier les moyens propres à donner à la presse du Parti " un visage nouveau et une efficacité accrue) seront pré- " sentés au Congrès de 1965 ....." .

-:-:-:-:-

-:-:-:-:-